

Lundi 12 décembre 2022

Conseil métropolitain du 12 décembre 2022

« Budget primitif 2023 : la Métropole Rouen Normandie, territoire pionnier de la transition social-écologique »

Tout au long de l'année 2022, la Métropole s'est mobilisée pour faire face aux conséquences des crises successives à travers une série de dispositifs inédits, afin de protéger les habitants, les emplois, relancer l'économie locale, investir massivement dans la transition social-écologique et la résilience du territoire. L'impératif pour 2023 sera de concilier la préparation d'un avenir plus juste et respirable avec l'exigence de sobriété, conséquence de la crise énergétique et de la hausse généralisée des prix.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « 2022 a été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, retour de la guerre en Europe... À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale s'est ainsi ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Les entreprises, déjà lourdement impactées par les mesures de confinement liés à la pandémie, font désormais face à une augmentation massive de certaines dépenses.

Concernant la Métropole, l'année 2022 marque une rupture profonde du fait de l'inflation générale et de l'explosion de coûts extrêmement importants dans le budget de notre Établissement : index d'actualisation des coûts des services, matériaux et des biens ; coûts de l'énergie bien sûr. Certains postes de dépenses sont multipliés par 2 ou 3. Les recettes évoluent beaucoup plus modérément. Un effet de ciseau entre les recettes et les dépenses, d'une ampleur tout à fait inédite, sera constaté en 2022 et impactera fortement 2023.

La sobriété doit donc désormais être la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, la Métropole doit adapter son fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition social-écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable, la lutte contre les inégalités.

Cependant les finances saines de la Métropole permettent de présenter un budget primitif 2023 conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues. Il intègre le maintien d'un haut niveau d'investissement, axé en particulier, sur la transition social-écologique, le développement durable du territoire, l'amélioration du cadre de vie et la protection des populations dans l'urgence. Mais compte tenu de la dégradation extrêmement rapide de l'épargne en 2022 du fait de la crise énergétique, cet objectif ne pourra être atteint qu'avec un effort très important notamment concernant les dépenses de fonctionnement et ce dès 2023.

Les temps sont difficiles et les crises s'additionnent, mais nous refusons d'y répondre par la soustraction à nos devoirs. Nous ne céderons rien de notre humanité et de notre solidarité.

On se bat, on ne lâche rien. »

Budget 2023

Tous budgets confondus, **le budget de la Métropole pour 2023 devrait s'établir à 961,3 M€ contre 899,2 M€ en 2022. Les dépenses de fonctionnement seront de 605,9 M€ en 2023, contre 549,4M€ en 2022. Les investissements proposés devraient être proches de 309,2 M€, contre 306,9 M€ en 2022***. Dans l'incertitude et le brouillard générés par les crises sanitaire, économique, sociale, environnementale et énergétique, la Métropole Rouen Normandie fait le choix de mobiliser ses moyens publics tout en adoptant des mesures fortes de sobriété. Si elle peut s'engager sur cette voie, c'est parce que la Métropole dispose de finances saines et qu'elle adopte un budget assurant une gestion performante et sécurisée de ses ressources.

Ce budget ambitieux fait de la Métropole Rouen Normandie le deuxième acteur de Normandie, après la Région, en matière d'investissement public. **de BP à BP*

Principales dépenses de fonctionnement

• S'engager massivement dans la transition social-écologique

Parmi ses actions prioritaires, la Métropole accélère la diversification et la décarbonation des déplacements. L'offre de transport en commun est remaniée et augmentée depuis le 1er septembre dernier. Elle est consolidée à travers une réorganisation destinée à répondre aux attentes des métropolitains : un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir. La « gratuité » des transports en commun est prolongée le samedi et une nouvelle aide sera déployée pour les personnes qui mettent au rebut leur véhicule avec la gratuité des transports pendant 2 ans. Pour le développement du vélo, la Métropole massifie la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables, avec la création de deux réseaux cyclables complémentaires. Le lancement du service LOVELO, est une grande réussite. Le succès du covoiturage entraîne des coûts de fonctionnement en augmentation. Tous les dispositifs mis en place tels que le plan d'égalité femmes-hommes, le plan de lutte contre la pauvreté, le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », le Fonds d'aide aux jeunes, le contrat territorial d'accueil et d'intégration, le projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux » ou la participation au Ségur de la santérenforcent et améliorent la qualité du service rendu aux habitants en matière de transition social-écologique, de solidarité, d'habitat, de lutte contre les discriminations et de santé.

➤ Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité

Concernant le domaine des déplacements, la Métropole a engagé une politique d'investissement ambitieuse qui va au-delà des transports en commun, et qui concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Ces investissements importants engendrent des dépenses d'exploitation pour satisfaire un fonctionnement optimal.

Ainsi, les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 137,5 M€ pour 2023. Les principales dépenses concernent :

- La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport (incluant la location de vélo Lovélo) : 108,6 M€,
- L'exploitation des autres lignes de transport (Filor ..) : 7,7 M€,
- La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuvien) : 9,4 M€,
- Le co voiturage : 1,6 M€,
- Exploitation des vélos libre-service : 1,5 M€

➤ **Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable**

L'un des objectifs de la Métropole est de préserver et valoriser son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts pour améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants, réduire l'empreinte écologique du territoire et développer la biodiversité. L'année 2023 sera consacrée à la poursuite de la structuration du Projet Alimentaire Territorial (PAT), notamment en vue du dépôt du dossier de demande de labélisation niveau 2 du PAT, et la structuration de la politique foncière. Les actions engagées depuis 2021 seront donc poursuivies (filière légumes, observatoire foncier, dispositif d'accompagnement des communes, partenariats avec la profession agricole...). Le projet d'outil de cartographie, s'achèvera pour être opérationnel en 2023-2024.

Des crédits seront fléchés sur l'entretien des espaces forestiers et le soutien financier aux acteurs et porteurs de projets en lien avec la charte forestière de territoire. Sur l'année 2023, la Métropole commencera le déploiement de la politique Nature en Ville. Des crédits seront également prévus pour des diagnostics sécuritaires des arbres lié à l'augmentation du patrimoine arboré et à l'adhésion aux réseaux professionnels notamment à deux nouveaux réseaux : Plante & Cite, et Conservatoire Botanique de Normandie. Par ailleurs il sera prévu des crédits pour l'entretien des milieux naturels.

➤ **Transition Énergétique**

Les principales dépenses prévisionnelles liées à la transition énergétique sur 2023 concernent la réalisation d'animation pour le déploiement du SMÉ (système de management de l'énergie), y compris des actions en lien avec la sobriété énergétique, la réalisation d'études nécessaires au développement des activités du service dont une étude de caractérisation architecturale, patrimoniale et énergétique du patrimoine bâti métropolitain, des études juridiques sur l'accès aux données sensibles...Par ailleurs des animations seront prévues pour promouvoir les actions de Transition Énergétique (participation de la Métropole à l'organisation de salons dédiés à la transition énergétique, organisation de formations pour les partenaires de la Métropole...).

La distribution de l'électricité et du gaz, la gestion de la prise en charge des extensions du réseau électrique et la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants se poursuivront.

Le contrôle des concessions des réseaux de distribution publiques d'électricité et de gaz continuera. Le nouveau contrat de concession de la distribution d'électricité avec ENEDIS et EDF étant signé la Métropole percevra des recettes pour les actions Energie Métropole dans le cadre de la convention Transition Énergétique signée en 2022.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers se poursuivra afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Energies.

La Métropole s'appuiera notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Energies Renouvelables avec une montée en puissance des missions qui lui sont confiées. 2,6 M€ seront consacrés en fonctionnement pour la contractualisation avec la SPL ALTERN.

Le développement des énergies renouvelables prendra par ailleurs une nouvelle dimension opérationnelle avec la poursuite du développement des réseaux de chaleur et le déploiement de l'activité de la SEM « ASER » avec nos partenaires de l'Axe Seine.

➤ **Réduire et valoriser nos déchets**

Concernant le budget des ordures ménagères, la stratégie de rationalisation de la collecte et du traitement se poursuit. L'un des objectifs reste la baisse des déchets générés par les entreprises et les ménages. Pour cet objectif, il est prévu un accompagnement pour les professionnels, notamment du BTP, afin de diminuer les dépôts sauvages et de promouvoir les bonnes pratiques de réduction ou de réemploi. Afin de devenir une ressource la Métropole s'engage à valoriser ses déchets par différentes actions (Capter la fraction des fermentescibles pour permettre la production d'énergie, augmenter les quantités triées grâce à la communication et notamment le plan Boost, déployer de nouvelles filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchetterie ...).

Les projets de la Métropole intégreront les enjeux climatiques et la sobriété énergétique à l'ensemble du service en adaptant le niveau et l'organisation des services de collecte, compte tenu des contraintes économiques et énergétiques actuelles. Ces évolutions conduiront à moderniser les équipements existants, comme les déchetteries, ou à développer une carburant vertueuse des véhicules, tout en limitant les kilomètres parcourus par l'optimisation des circuits et en formant à l'écoconduite.

Afin d'atteindre les objectifs assignés, la direction va poursuivre le Plan « Réduisons à la source nos déchets ! » dont les items sont la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des bio déchets, la réduction des déchets verts et du BTP.

Le budget des ordures ménagères comprend également l'entretien et le fonctionnement des déchetteries et du garage de Val de Seine.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèveront à 43,4 M€ en 2023.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau**

Les dépenses prévues en section de fonctionnement s'élèvent à 2,4 M€ dont 2,3 M€ pour la participation aux syndicats « GEMAPI » et de bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Ce budget est en hausse et sera amené à fortement progresser dans les années à venir.

➤ **Gestion des risques**

Il est prévu sur l'exercice 2023 un montant de 16,9 M€ pour notre contribution au SDIS, en hausse de 3%.

• **Construire un territoire attractif et solidaire**

➤ **Développement économique**

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole. Développement industriel et tertiaire, création d'entreprises, rénovation de zones existantes, résorption des friches notamment industrielles, collaboration avec le GPMR ou la CCI, soutien à la transition agriculture. La Métropole continuera, en étroite collaboration avec Rouen Normandie Invest (RNI) et Rouen Normandie Aménagement (RNA), à renforcer sa présence pour répondre aux besoins des acteurs économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La transition écologique, la transition numérique, la modernisation des outils productifs et le positionnement du territoire vers les secteurs d'activité d'avenir seront des thématiques particulièrement présentes dans les projets d'actions prévus pour 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,5 M€ dont 1,2 M€ au titre de la subvention pour RNI.

Concernant les dispositifs avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui sont mis en œuvre par le biais d'un appel à projet chaque année, la Métropole s'engage sur 2023 pour un montant de 0,54 M€ (accompagnement des projets des établissements ESR, soutien aux actions campus, colloques ou soutien de thèse).

La Métropole participera à l'organisation des Assises du Fleuve.

Concernant la transition numérique, la stratégie de la métropole est axée autour de la structuration d'une filière « Good Tech » et l'émergence d'acteurs et de solutions qui permettent de répondre aux enjeux d'une société et d'un territoire responsable, durable et solidaire. Il est proposé de poursuivre les actions initiées en 2022 et de les intensifier. Pour ces actions (Tech for good tour, Hackathon Tech for good, good ID, ou la coalition numérique responsable de la COP 21) un budget de 90 K€ est prévu.

Concernant la transition écologique, la Métropole participera à la réalisation du salon des solutions durables qui sera reconduit sur 2023. En 2023, la Métropole va renforcer le soutien à la chambre des métiers et de l'artisanat afin de poursuivre l'action « Eco défis » en intégrant de nouvelles actions : augmenter la labélisation d'entreprises sur le territoire, initier des diagnostics mobilité, ou initier des diagnostics « déchets et rejets ». Pour rappel, l'action « Eco défis » vise à mobiliser collectivement les artisans du territoire sur des engagements en faveur du climat.

Le dispositif d'aide à l'immobilier « Dynamique Location » est reconduit sur 2023 avec le même montant qu'en 2022 (0,2 M€).

La Métropole versera une subvention au syndicat mixte de l'aéroport pour 0,6 M€, pour assurer le fonctionnement courant de la plateforme, notamment pour les fonctions sanitaires et de sécurité.

➤ **Tourisme**

Le budget tourisme pour l'exercice 2022, en section de fonctionnement, est prévu à hauteur de 2,4 M€. La Métropole continuera de soutenir fortement sur 2023 Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui fléchera notamment des actions autour de la manifestation Armada 2023. La participation de la Métropole au budget de RNTC s'élève à 2 M€. Le budget 2023 de RNTC sera donc en hausse tant en dépenses qu'en recettes. Le budget communication et marketing est en légère diminution sur 2023 car les investissements dans la refonte de l'identité ont été réalisés. RNTC envisage de produire un événement de clôture de saison touristique. Des campagnes publicitaires dont 2 vagues d'affichage dans le métro parisien au printemps et à l'automne sont programmées.

Les autres dépenses en fonctionnement concernent le développement du tourisme durable. Il conviendra également de prendre en charge en 2023 pour l'Armada un contrat de gestion pour les aires temporaires d'accueil des camping-cars. En 2022 une nouvelle boucle de randonnée a été réalisée et des crédits sur 2023 seront prévus pour finaliser les futurs aménagements. De plus des crédits seront inscrits pour réaliser l'entretien des chemins de randonnées.

Concernant les cotisations, la Métropole adhère depuis plusieurs années à l'association des chemins de saint Michel et au comité d'itinéraire « la Seine à vélo ». Depuis 2022, la métropole adhère à Acteurs du tourisme durable pour afficher l'ambition de la Métropole en la matière et à France Congrès Evènements, association fédérative dédiée au tourisme d'affaires. Sur 2023 il sera proposé d'adhérer à l'institut pour la Ville et le commerce afin d'améliorer la veille thématique. La Métropole soutiendra en 2023 la Galerie des Arts du Feu. La Métropole participera à des actions événementielles comme la Fête du Fleuve et au lancement de saison touristique.

➤ **Culture**

En matière culturelle, le budget prévu en 2023 s'élève à 12,6 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole versera des contributions pour :

L'association Rouen Capitale Européenne de la Culture : 0,7 M€,
La régie du 106 : 1,4 M€
La régie des équipements culturels : 1,5 M€
L'EPCC du Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,7 M€
L'EPCC Opéra de Rouen : 1,3 M€
L'EPCC Esadhar (école des beaux-arts) : 1,4 M€
L'Association Normandie Impressionniste : 0,3 M€

Outre ces contributions, la Métropole participera à de nombreuses manifestations d'actions artistiques, culturelles et patrimoniales sur l'ensemble du territoire. Peuvent notamment être cités le festival « Spring », le festival Seine Urbaine, le festival Supercoin, le Festival Vivacité, Terre de paroles et Art et bus l'achat de prestation au festival Jungle Fest, l'achat de prestation au Pacific festival (Home Factory). De plus des crédits seront prévus pour l'indemnisation des candidats non retenus pour le projet Forêt Monumentale 2, pour jours de fête qui sera reconduite et complétée du nouveau projet Pavillon-s Témoins de la chorégraphe E. Vo Dinh.

Enfin concernant le budget 2023 de la réunion des musées métropolitains, la programmation et les actions de l'année visent à rendre les collections accessibles au plus grand nombre, à promouvoir la création artistique contemporaine, à susciter la curiosité et l'intérêt autour d'expositions temporaires, dans une approche participative, partenariale et territoriale.

➤ **Sports et loisirs**

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 7,4 M€ et concerneront d'une part le soutien aux activités des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole en accentuant le soutien aux équipes féminines de haut niveau. Ainsi, la Métropole accompagnera en 2023 près de 43 clubs sportifs. Pour 2023, la Métropole se mobilisera pour définir les orientations de développement pour le sport santé. De plus la Métropole mettra en place un dispositif d'aide financière pour les clubs qui développent le sports handicap de haut niveau.

A noter que la Métropole soutiendra en particulier et de façon importante les grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen, le Tournoi de tennis féminin international WTA ou le Perche Elite Tour. La Métropole versera sa contribution à la régie des équipements sportifs pour 2 M€ qui est en hausse par rapport à 2022 car la régie intègre l'exploitation du stade Diochon.

➤ **Santé, Solidarité, Emploi**

Depuis le début du mandat les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole se sont développées. En outre la montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie a été fortement amplifiée en 2021.

Une partie des aides exceptionnelles qui avaient été déployées pour faire face aux conséquences économiques et sociales liées à la crise sanitaire ont été arrêtées au début de l'année 2022 mais d'autres, notamment celles en matière de santé et d'insertion professionnelle, ont été amplifiées. Nous entrons par ailleurs dans une phase de consolidation et de développement de nos interventions de moyen et long terme. Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur, de l'emploi et de l'insertion des personnes, de la santé de la population et notamment des plus précaires, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD) étant adossé au Contrat de ville, il est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, la Métropole fait le choix de poursuivre l'appel à projets annuel et de réaliser un bilan du PTLCD actuel ainsi qu'un état des lieux du territoire afin de dégager des orientations pour la future contractualisation.

La hausse du budget attribué aux interventions en matière d'insertion professionnelle se concentrera principalement sur les mises en activité : chantiers éducatifs, marchés d'insertion et expérimentation du « Travail Alternatif Payé à la Journée » et la préparation de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ».

Concernant la stratégie santé, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 0,6 M€ afin de permettre la mise en œuvre des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la politique santé métropolitaine adoptée par le Conseil métropolitain le 27 septembre 2021. Le plan d'actions 2023 se répartit autour de 3 axes :

- Améliorer l'accès à l'offre de soins,
- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Lutter contre la mortalité évitable.

Des mesures fortes sont prises se traduisant par un budget significatif sur trois volets :

- la poursuite de l'accompagnement des projets d'investissements proposés par le CHU, le CH du Rouvray, le CHI Elbeuf Louviers et le Centre Becquerel dans le cadre du Ségur de la santé,
- le financement de postes pour l'UFR Santé de professeurs d'université praticiens hospitaliers et d'odontologie,
- le financement de l'association des professionnels de santé de l'agglomération de Rouen (APSAR) afin d'aider les professionnels de santé désireux de se structurer et de s'organiser sur le territoire métropolitain afin d'améliorer l'accès à l'offre de soins.

La prévention spécialisée est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Elle va progressivement s'intensifier. La pandémie a démontré le manque d'éducateurs spécialisés sur les communes de notre territoire qui bénéficient déjà de cette intervention. C'est pourquoi le budget augmente de 9 % par rapport à 2022 pour atteindre 3 M€.

• Renforcer la cohésion territoriale

➤ Aménagement durable de l'espace public

30,8 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces prestations.

2023 sera dans la continuité de 2022 avec la priorité donnée à la transition social-écologique avec un plan de renaturation du territoire de la Métropole : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus. La consommation d'énergie électrique sera en nette diminution dans les pôles de proximité du fait de la pose de leds, de la modulation ou du renforcement de l'extinction de l'éclairage public. Malgré cela, les dépenses seront en très forte hausse par rapport à 2021 du fait de l'explosion des coûts énergétiques.

➤ Soutien des communes

Les dotations liées à l'intercommunalité s'élèvent à 97,5 M€. La Métropole conservera en 2023, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. L'attribution de compensation s'établira à 86,7 M€. La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvera à 10,8 M€. Sur 2023, la Métropole proposera un fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes (FAA) à hauteur de 75 K€. Le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publiques non Métropolitains.

Principales dépenses d'investissement

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur. La Métropole, bien qu'impactée par le contexte dispose, de finances saines. C'est ce qui permettra en 2023 de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement. Les actions programmées viseront à poursuivre la réalisation de projets stratégiques pour le territoire et seront principalement axées sur le cadre de vie et les services aux habitants, la transition social-écologique, avec toujours un effort important pour la mobilité durable, l'environnement ou l'attractivité du territoire.

123 M€

S'engager massivement dans la transition social-écologique

➤ Mobilité décarbonée pour tous : 97,1 M€

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuit. Au-delà des transports en commun, la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'utilisateurs, les transports en commun représentent le 1^{er} poste budgétaire de la Métropole. Parmi les principales dépenses sur 2023 nous pouvons citer :

- ✓ Acquisition de matériels roulants pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : 47 M€ (14 bus à hydrogène, 34 bus standards électriques et 4 bus articulés électriques (TEOR) avec pour objectif un parc constitué à plus de 50% de véhicules propres au terme du mandat,
- ✓ Ligne T5 : 5,5 M€,
- ✓ Ligne F1 Aménagement Sud : 2,9 M€ pour le début des travaux d'aménagement de la ligne F1 au sud entre le Jardin des Plantes et la place des Bruyères,
- ✓ Gros entretien, renouvellement du métro : 6,6 M€
- ✓ Aménagements dans les parkings en ouvrages : 1,3 M€
- ✓ Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) : 1,2 M€ (Supermazanas, MAAS, etc...)
- ✓ Acquisition et travaux pour les bornes de recharges pour le réseau public pour les véhicules électriques.

La politique en faveur du vélo montera en puissance avec la poursuite des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), de multiples pistes cyclables dans les différentes communes, le stationnement des vélos, la mise en place du service de location qui nécessitera à nouveau l'acquisition de VAE et de vélos cargos. Les dépenses sur l'exercice en faveur du vélo s'élèvent à 22 M€.

- ✓ Balade du Cailly : 0,6 M€,
- ✓ Seine à vélo : 0,5 M€,
- ✓ Etudes et travaux voie verte Duclair Villers Ecalles : 1,2 M€
- ✓ Réseaux structurants cyclables : 17,7 M€,
- ✓ Vélo station : 1,1 M€.

➤ **Environnement, biodiversité, agriculture durable : 11,22 M€**

La Métropole poursuivra en 2023 ses actions pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. L'approche retenue sera marquée par un souci d'innovation, de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois. Un budget spécifique sera dédié à l'acquisition de parcelles forestières et agricoles, afin de mener une ambitieuse politique de « surcompensation » en se portant acquéreur de fonciers importants (bien au-delà des obligations liées aux aménagements) pour y mener une politique active de développement de la biodiversité et de compensation carbone. De plus, dans le cadre « du PPI des pôles » en lien avec les communes, la Métropole a fléché une enveloppe spécifique qui sera consacrée à la renaturation de nos espaces publics.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- ✓ Renaturation, nature en Ville : 4,6 M€
- ✓ Acquisitions de parcelles silvicoles et de forêts : 1,2 M€,
- ✓ Amélioration des espaces et milieux naturels : 0,4 M€,
- ✓ Etude biodiversité : 0,4 M€,
- ✓ Education à l'environnement et jardins partagés : 0,2 M€.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-M), et compte tenu du volume croissant des dossiers, des crédits en forte augmentation seront proposés pour l'aide à la prime à la reconversion des véhicules : 3 M€ (CP 2023).

➤ **Accélérer et accompagner la transition énergétique : 1,26 M€**

S'agissant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Energies. Le service public Énergie Métropole (service public de la Transition Énergétique) positionne la Métropole comme organisatrice de ce service, pour lequel elle s'appuie notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Énergies Renouvelables, ainsi que sur la SEM ASER, société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine. Elle sera un puissant outil pour faire effet de levier et permettre la réalisation de nombreux projets avec des partenaires privés.

Dès 2023, la Métropole financera les particuliers à travers le dispositif fonds air bois ou les dispositifs de kits solaires.

Concernant le projet de reconstruction de la Maison des Forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray dont l'incendie a eu lieu en décembre 2021, il a été décidé de reconstruire sur le site un projet identique dans ses fonctions mais avec une ambition plus forte en matière de performances énergétiques, d'emploi de matériaux biosourcés et de production d'énergie renouvelable. Les crédits inscrits au titre du BP 2023 (100 k€) correspondent au démarrage des études de programmation.

L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues en matière de performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves.

Les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) ont toutes été labélisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique, bien au-delà de la RT 2012. Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs. Ainsi, un programme de plusieurs rénovations énergétiques majeures a été lancé. Concernant la rénovation énergétique de la piscine/patinoire des Feugrais, les crédits inscrits au titre du BP 2023 (160 k€) correspondent à la poursuite des études. Concernant la rénovation énergétique des bureaux du site de Couperin (régie de l'eau), les crédits inscrits au titre du BP 2023 (600 k€) correspondent au démarrage des travaux. Il est à noter que le projet comprend de la production d'énergie renouvelable. Concernant la rénovation énergétique et l'extension pour la création d'un centre de Logistique et Technique au Boulevard du Midi, les crédits inscrits au titre du BP 2023 (150k€) correspondent aux indemnités de concours et au démarrage des études. Il est à noter que le projet comprend de la production d'énergie renouvelable. Par ailleurs, huit projets de rénovations énergétiques ont été identifiés et vont faire l'objet d'études en vue d'une planification. L'ensemble de ces projets représenteront un investissement de près de 35 M€ TTC.

➤ **Réduction et valorisation de nos déchets : 10,92 M€**

- ✓ 0,3 M€ concerneront le renouvellement des véhicules. En effet, la Métropole opère un renouvellement progressif vers des carburations propres et pour 2023 vers une carburant électrique. Elle reste en veille sur les expériences de motorisation plus novatrices pour les bennes à Ordures Ménagères, comme l'hydrogène ;
- ✓ 2,9 M€ : installations de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- ✓ 7 M€ : dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- ✓ 0,7 M€ : travaux dans les déchetteries.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques : 2,3 M€**

- ✓ En 2023, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux événements exceptionnels :
- ✓ Les dépenses d'investissement du budget correspondent principalement à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI d'intention Rouen - Louviers - Austreberthe), qui concernent la connaissance et la culture du risque inondation.
- ✓ Afin de concourir à une meilleure gestion budgétaire, Il est proposé de créer une ACP : Travaux Incendie – amélioration de la défense incendie (DECI) qui regroupe les opérations suivantes :
 - Travaux incendie : nouveaux investissements
 - Travaux incendie : mise en conformité de l'existant
 - Renouvellement des hydrants

34 M€

Construire un territoire attractif et solidaire

➤ Développement économique : 16,9 M€ dont :

- ✓ Rénovation des parcs d'activités : 2,8 M€,
- ✓ Travaux de voirie dans les parcs d'activités : 3,4 M€,
- ✓ Aides aux Entreprises, dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique locations : 2,2 M€
- ✓ Enseignement supérieur et recherche : 6,3 M€,
- ✓ Aménagement des quais bas rive droite sur l'ancien site du Panorama : 1 M€,
- ✓ Etudes pour le futur palais des congrès : 0,2 M€.

➤ Tourisme, commerce : 4,8 M€ dont :

- ✓ Cœur de Métropole : 2 M€ sont inscrits pour la phase 1 de Cœur de Métropole afin de solder les marchés travaux et des réclamations à venir des entreprises et pour le démarrage des études de la phase 2,
- ✓ Réhabilitation de l'Office du tourisme : 1,2 M€,
- ✓ Tourisme de randonnée : 0,6 M€ (dont 0,2 M€ pour l'aménagement de la côte Sainte Catherine),
- ✓ Tourisme fluvial : 0,6 M€
- ✓ Aménagement d'aires de stationnement pour les campings car : 0,2 M€.

➤ Culture : 4,3 M€ dont :

- ✓ Divers investissements pour la réunion des Musées Métropolitains (RMM) : 0,8 M€,
- ✓ Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections de la réunion de la RMM : 0,2 M€,
- ✓ Etudes pour la réhabilitation du pôle muséal Beauvoisine 1 M€ (crédits de paiement),
- ✓ ESADHaR, aménagement divers : 0,4M€
- ✓ Fonds de concours pour la rénovation de l'Abbatiale Saint Ouen, participation 2023 : 0,75 M€,
- ✓ Scénographie Tour J. d'Arc : 0,3 M€.

➤ Sports, loisirs : 3,4 M€ dont :

- ✓ Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 3,3 M€,
- ✓ Travaux de la patinoire Nathalie Péchalat : 0,12M€,
- ✓ Etudes pour la réalisation d'un équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines sur le site de l'ancienne piscine Océade : 0,1M€.

➤ Santé : 4,6 M€

Outre les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 pour la mise en œuvre des axes et des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la stratégie santé à l'échelle métropolitaine, des dépenses d'investissement sont également inscrites pour cette thématique. La hausse du budget s'explique par la mise en œuvre du Ségur de la Santé. L'AP a été votée pour un montant total de 17 M€. Les dépenses 2023 concernent :

- ✓ Le projet de reconstruction et de surélévation du bâtiment central afin de regrouper les unités de réanimation et de surveillance continue de Charles Nicolle à ROUEN : 2,5M€,
- ✓ Le projet de reconstruction des unités de soins longue durée (USLD) sur le site de Bois Guillaume : 0,75 M€,

- ✓ L'augmentation capacitaire du centre de lutte contre le cancer : 0,4M€,
- ✓ L'acquisition du logiciel ETHOS : 89K€,
- ✓ La construction d'une Maison des femmes : 69 K€,
- ✓ La création de 60 lits de troubles psychiques sévères Saint-Etienne-du-Rouvray 0,55 M€,
- ✓ Le regroupement et l'extension des structures adultes et enfants sur un nouveau site à Elbeuf : 0,45 M€.

24 M€

Penser et aménager le territoire durablement

➤ Grands projets urbains, aménagements : 9,2 M€ dont :

- ✓ Le projet Rouen Flaubert, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA qui a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2020 et juin 2021 afin de revoir certains aspects du projet : vocation de la frange ouest, aménagement du canal, place de la nature et de la biodiversité, modes de déplacements, formes urbaines, équipements publics. Sur le budget 2023 de la Métropole, il est prévu le versement d'une avance remboursable de 1,8 M€.
- ✓ Pont Flaubert : raccordement Sud : 4 M€ La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€. Le montant de la participation 2023 tient compte de l'avancement des travaux,
- ✓ Mandat Bords de Seine : le montant prévisionnel pour 2023, soit 1,3 M€, est conforme au bilan du mandat arrêté au 31.12.2021. Des incertitudes existent sur le projet d'aménagement des espaces publics aux abords du 105 et donc sur la fin du mandat (avenant 5), en raison des impacts des travaux d'assainissement(siphon) prévus dans le secteur avec des solutions et calendriers qui seront précisés ultérieurement (choix en cours du MOE),
- ✓ Fonds de concours au GPMR pour les bords à quai de l'ex site Pétroplus: 0,4 M€,
- ✓ Parc Naturel Urbain des Bruyères : 0,85 M€. Le parc a été ouvert partiellement au public en septembre 2020. Les aménagements de la partie paysagère ont été finalisés en 2021. Le montant de l'Autorisation de Programme s'élève à 24 422 545€TTC. Il était envisagé de dépenser le solde de ce montant sur l'année 2022, mais diverses raisons ont décalé les demandes de soldes des entreprises qui seront réinscrits sur 2023.
- ✓ Quartier Nouvelle Gare Seine Cité : 0,4 M€. Poursuite des engagements financiers dans le cadre de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour affiner la conception technique et environnementale du quartier (élaboration du plan guide), Réalisation de diverses études techniques (programmation commerciale notamment) et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment pour la mise en place de la concertation).

➤ Planification Urbaine : 1,3 M€

La Loi Climat Résilience et les arbitrages retenus (révisions concomitantes, SCoT-AEC) ont conduit à reconfigurer les attendus, le champ et la configuration des études et de la conduite des projets de planification urbaine.

Les études liées à la révision du SCoT n'ont pas été lancées en 2022. Elles le seront en 2023, mais profondément reconfigurées par rapport à une simple révision du SCoT puisqu'elles intégreront le volet PCAET et une déclinaison systématique des orientations à un niveau plus fin permettant en parallèle la révision du PLUi.

De plus, sur 2023, le budget lié à la fiabilisation risques cavités - falaises est en augmentation puisque suite aux études menées en 2022 la Métropole assure la prise en charge de nouvelles actions qui n'étaient pas antérieurement traitées comme le risque falaise ou l'aide aux particuliers pour les cavités, générant une demande nouvelle de 150 000 €.

➤ **Stratégie foncière : 5,5 M€**

Il est inscrit une somme de 2 500 000 € pour permettre des acquisitions directes par la Métropole, en lien avec le déploiement de sa stratégie foncière. Cette enveloppe inclut les acquisitions susceptibles d'être réalisées pour les besoins du développement économique.

Les rachats qui seront à effectuer directement par la Métropole auprès de l'EPF Normandie (portages arrivant au terme de 15 ans) concernent le secteur Saint-Sever Nouvelle Gare et la Plaine de la Ronce. Ils sont chiffrés à 2 500 000 € environ, les calculs des prix définitifs de cession restant à confirmer par l'EPF Normandie.

➤ **Habitat : 7,7 M€**

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements sociaux et privés, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement. Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agréments au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la reconstruction NPNRU doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire. L'année 2023 verra se poursuivre la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du PLH. Parmi les principales dépenses inscrites au budget 2023 nous pouvons citer :

- Etudes et Réhabilitation énergétique des logements sociaux PNRU 2 : 0,2 M€,
- Délégation des aides à la pierre : 1 M€,
- Copropriétés : 1,7 M€,
- Réhabilitation du parc social : 2,5 M€,
- Accession sociale : 0,4 M€,
- Habitat privé : 0,6 M€.

74 M€

Renforcer la cohésion territoriale

➤ **Voiries, espaces publics : 52,4 M€**

La compétence voirie fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous les modes de circulation tout en maîtrisant les budgets. En 2023, la Métropole poursuivra son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes des pôles » majorés conformément à la délibération du 5 juillet 2021, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces, de renaturation et de qualité et sécurité de l'espace public.

Une enveloppe spécifique de ce PPI est consacrée à l'éclairage public, enjeu primordial des années à venir. Les principales dépenses sur 2023 sont réparties de la manière suivante :

- Audits et travaux concernant les ouvrages d'Art : 9,3 M€, dont 1,4 M€ pour la passerelle piétons à Petit-Quevilly, les travaux de rénovation du Pont Corneille pour 3,2M€ (sur un montant total de 16 M€), réhabilitation du tunnel Saint Herbland pour 0,8M€ sur un montant total de 4 M€ et 3,9 M€ pour des travaux divers de mise en sécurité.
 - Travaux de voirie, d'espaces publics, d'éclairage public, : 43 M€ dont :
 - Projets de territoires : 5,1 M€, (RD3 à Petit Couronne, RD 928 à Bois Guillaume, Route de Paris à Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen, RD 6014 entre Bonsecours et Boos...), o AP Fonds de concours au SDIS pour les constructions et extensions de casernes pour les pompiers : 0,9M€
 - Rénovation de l'éclairage public : 5,4 M€, o Requalification des voiries et espaces public : 30,1 M€,
 - Projets ANRU : 6,6 M€ à Oissel, Elbeuf, Cléon, Darnétal, Canteleu.
 - FSIC ANRU : 1 M€
- **Aires d'accueil des gens du voyage : 1,8 M€.**
- **Dotations des communes : 11,8 M€**
- ✓ Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL/ FSIC) : 8,1 M€ au BP 2023. Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois, faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau de la transition écologique.
 - ✓ Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,7 M€,
 - ✓ Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 3 M€,

Des crédits complémentaires pour le FACIL ou le FAGIP seront proposés en DM, si besoin, en fonction de l'avancement des projets des communes.

- **Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole : 14,6 M€**

L'exercice 2022 a marqué une rupture profonde du fait de l'inflation et de l'explosion de coûts extrêmement importants dans le budget de la Métropole. La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion des moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers est plus que jamais nécessaire. Pour cela, toutes les directions transversales de la Métropole sont mobilisées pour améliorer et rationaliser leur activité et trouver des économies en fonctionnement.

Le plan de sobriété adopté consacre un engagement de la Métropole de diminuer ses consommations énergétiques de 15% sur 2 ans (et de 10% la première année), en agissant sur plusieurs leviers dont l'éclairage public, qui représente 40% de la consommation énergétique de l'institution métropolitaine. La démarche de rationalisation des coûts et consommation énergétique, menée depuis 2016, sur l'éclairage public (extinctions nocturnes / relamping en led...) a permis une économie globale de 23 % (consommation en kWh), qui avec la généralisation de ces mesures sur l'ensemble des 71 communes devraient permettre de baisser encore de 8 à 10 % les consommations énergétiques.

Les mesures liées aux bâtiments de la Métropole (rénovation thermique, équipement en appareils de mesure et de programmation, notamment) ainsi que les dispositions « éco-agents » devraient permettre de maîtriser les dépenses énergétiques liées à ces postes.

L'intégralité des documents concernant le budget de la Métropole est consultable sur www.metropole-rouen-normandie.fr

Contacts presse

Perrine Binet

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 - 06 60 71 99 61